

Les Eglises se battent pour la laïcité ! C'est le (presque) paradoxe de la votation du 10 février prochain qui voit les trois Eglises chrétiennes « historiques » du canton défendre la nouvelle Loi sur la Laïcité de l'Etat contre notamment des milieux de gauche.

La loi réaffirme la laïcité genevoise et la neutralité de l'Etat en matière de religion, elle limite l'expression religieuse dans l'espace public et réitère l'interdit pour l'Etat de subventionner les activités culturelles. Quels sont donc les arguments des Eglises en faveur du OUI ? Les Eglises catholique chrétienne, protestante et catholique romaine ont notamment mis en avant le maintien de la paix religieuse dans le canton. « Il est important que l'Etat se dote d'une loi qui clarifie la laïcité à la lumière des enjeux contemporains », ont-elles clamé lors d'une conférence de presse commune (pp. 4-5). Une loi non pas parfaite – ont affirmé les trois Eglises - mais nécessaire car « elle voit loin devant ». Elle permet à l'Etat d'inscrire sa prétention laïque dans une loi, au lieu de la laisser à la seule discrétion de son administration et d'éléments juridiques épars ». Analytique et nuancée, en raison de quelques réserves, la prise de position des Eglises en faveur de la loi ne se résume pas à un simple slogan. Dès lors le message est-il moins percutant au cœur d'une débat cristallisé sur le port du voile islamique ? Et sera-t-il entendu ?

Dans ce numéro du Courrier pastoral il est aussi question de beauté ! En page 6, le récit d'une icône en illustre bien l'importance et la portée. Lors de la bénédiction de l'icône de la croix de Saint-Damien, destinée à la nouvelle salle de prière de l'établissement de détention de La Brenaz, c'est le « ministère de la beauté » qui a été célébré, sans doute l'œuvre de miséricorde dont le monde actuel a le plus besoin, selon les paroles du moine bénédictin François Cassingena-Trévedy.

La beauté est aussi au cœur du prochain parcours proposé par l'Atelier œcuménique de théologie (AOT) : sous le titre « Découvrir la beauté de l'autre : chemins vers Dieu ? », la 24^{ème} volée de cette formation théologique ouverte à toutes et tous propose de partir à la quête de la beauté dans la Bible ou dans les relations avec les autres (p.12). La beauté est aussi celle de l'engagement en Eglise d'Anita et Dominique Mudry, parmi les premiers agents pastoraux laïcs en Suisse romande (pp.2-3). Elle sera enfin au rendez-vous en mai sur les écrans des Cinémas du Grütli lors de la cinquième édition d'IL EST UNE FOI (cf.p.7).

Bonne lecture !

Silvana Bassetti
Responsable de l'information

SOMMAIRE

2-3	GENEVE: Anita et Dominique, une même foi, deux parcours	10-11	ANNONCES
4-5	GENEVE: Les Eglises votent Oui à la loi sur la laïcité	12	FORMATION: Découvrir la beauté avec l'AOT
6	AUMONERIE: Une icône pour la prison	13	OPINION: Une mauvaise conseillère
7	IL EST UNE FOI: Rendez-vous cinéma 2019	14-17	EN BREF
8	LIVRE: Rémi Brague « Sur la religion »	18-19	IMAGE DU MOIS/ PAGE VICAIRES EPISCOPAL
9	EGLISE: Sensibilisation aux risques d'abus sexuels	20	AGENDA

Anita et Dominique : une même foi, deux parcours en Eglise

Anita et Dominique Mudry, un couple, deux parcours. Mariés et parents de trois enfants, Anita et Dominique ont travaillé pour l'Eglise depuis les années '70, sur des chemins parallèles, mais qui n'ont cessé de se croiser et se rejoindre. Après presque 40 ans d'engagement, ils s'apprêtent à partir à la retraite.

C'est en 2010 qu'Anita et Dominique Mudry sont arrivés dans notre canton, engagés par l'Eglise catholique romaine à Genève. Et ils ne sont pas arrivés les mains vides : Anita et Dominique ont été parmi les premiers agents pastoraux laïcs en Suisse romande, dans les années 70, et dans leurs bagages, ils ont apporté toute l'expérience acquise à Neuchâtel des années durant. L'été prochain ils quitteront l'Equipe pastorale de l'UP* Champagne pour partir à la retraite. A quelques mois du grand saut, ils explorent déjà ce futur proche qui leur fera cadeau de « plus de temps et de liberté ». « Je me réjouis d'être une pure bénévole, d'avoir ce statut de donner gratuitement », confie Anita. Mais ça ne sera pas à Genève : « Nous allons rentrer à Neuchâtel pour être près de nos trois enfants et petits-enfants », précise Dominique. Leurs parcours résument bien la richesse des engagements des laïcs en Eglise.

Anita et Dominique se sont rencontrés en 1976 à l'Ecole des catéchistes de Fribourg (ECF), créée dans la mouvance de Vatican II et ancêtre de l'Institut de formation aux ministères (IFM) pour les animateurs pastoraux laïcs. A l'époque, la catéchèse était la seule formation pour les laïcs. Mais comment décide-t-on de travailler en Eglise ?

C'est l'Eglise, dans la personne d'une religieuse, qui est venue chercher Anita. « J'étais institutrice à Neuchâtel et j'y faisais de la catéchèse pour des adolescents, quand on m'a poussée à suivre la formation de deux ans à l'ECF. J'avais 21 ans », se souvient Anita. Dominique a pris lui-même l'initiative de frapper à la porte de l'Eglise. A l'époque, il était dessinateur en bâtiment en Valais et membre de l'équipe suisse junior de golf. « J'étais en Angleterre pour pratiquer le golf afin de pouvoir enseigner. Je fréquentais un groupe de chrétiens et j'ai eu comme un flash et un profond besoin d'approfondir ma foi et ma relation au Christ. J'ai pris contact avec le directeur de l'ECF ». C'est là que leur histoire de couple et d'agents pastoraux a commencé.

Après le mariage, ils sont engagés par l'Eglise dans le canton de Neuchâtel : « nous avons partagé un poste de catéchiste permanent ».

Laïcs sauveurs à Neuchâtel

« Nous étions les premiers laïcs engagés par l'Eglise à Neuchâtel. Une baisse des forces pastorales était déjà ressentie et surtout en catéchèse. Nous avons été accueillis en sauveurs », raconte Anita.



Anita et Dominique

De ce premier engagement de dix ans (1978-1988), Anita et Dominique gardent un excellent souvenir. « Nous avons vécu des belles années, avec l'audiovisuel qui arrivait, une nouvelle pédagogie et une grande créativité. Il y avait aussi beaucoup de bénévoles prêts à s'engager, un vrai élan », se rappelle Anita, qui était en charge

de la formation des catéchistes pour l'enfance. « Quand plus tard, j'ai été nommée responsable de la catéchèse, je succédais à un prêtre et cela a été un petit événement. Nous organisons la formation des bénévoles dans les paroisses de tout le canton ».

Dominique s'occupait de la catéchèse des adolescents et de la formation des adultes qui les accompagnaient en paroisses. Toujours à la recherche de nouveaux défis, il a par la suite repris le métier de dessinateur en bâtiment avec un architecte engagé dans des projets innovants en Afrique. Mais la « pause » n'a duré que quatre ans. « Il me manquait quelque chose. Je suis revenu donc en Eglise en acceptant un poste d'aumônier de prison ». Il y est resté neuf ans (1992-2001), avant de s'engager en paroisse avec un poste d'animateur pastoral à Boudry. Anita et Dominique ont toujours travaillé à temps partiel, un choix pour rester disponibles à d'autres engagements et à la famille. Ils ont longtemps vécu en communauté dans laquelle ils accueillent des personnes atteintes de toxicomanies, de maladies psychiques ainsi que des réfugiés. En 2005, Anita quitte la catéchèse et assume la responsabilité de la formation des adultes. Mais le contexte relationnel professionnel devient difficile. Le couple décide alors de

tourner la page et de s'exiler. Il cherche un travail en Valais, toujours en Eglise. Et c'est là, que de fil en aiguille, il arrive à ...Genève !

Genève

Anita est engagée dans la catéchèse et dans l'Equipe pastorale dans l'UP Champagne (qui réunit cinq paroisses) et Dominique comme aumônier en hôpital et auprès des personnes âgées à Vessy. « Mais avec le temps je n'étais plus motivé pour aller dans les chambres vers des personnes qui n'avaient pas forcément demandé une visite. J'étais mal à l'aise. J'ai donc demandé de pouvoir retourner en paroisse ». D'abord seulement à Meyrin (50%), puis également en Champagne (30%). Aujourd'hui membres de l'Equipe pastorale de l'UP de la Champagne, Anita et Dominique témoignent d'une Eglise toujours vivante.

La fin des bénévoles ?

Certes, le bénévolat a changé de visage mais reste indispensable et présent. « Aujourd'hui, les bénévoles ont moins de temps pour se former, mais chacun apporte ses compétences », observe le couple. Du menuisier à la juriste, les personnes mettent à disposition leurs connaissances et savoir-faire dans la gestion des paroisses, en catéchèse, lors des kermesses ou des célébrations. « Il est essentiel de ne pas leur demander ce qu'ils ne peuvent pas offrir et de signifier notre reconnaissance pour ce qu'ils apportent. Je crois que les personnes ont besoin de donner, de se rencontrer et la communauté c'est le lieu pour ça. Quand nous sollicitons quelqu'un, souvent on l'aide à exister. C'est aussi comme ça que nous partageons l'Evangile », insiste Anita. En catéchèse, « les parents s'engagent de façon plus ponctuelle, mais je suis frappée par la justesse des mots et des images qu'ils emploient quand ils s'adressent aux enfants », remarque Anita. Pour certains, c'est l'occasion de remettre un pied dans l'Eglise après s'en être éloignés ; pour beaucoup c'est un espace qui valorise la bienveillance, pour d'autres, rares, un tremplin vers un engagement professionnel en Eglise.

Diminution du clergé

L'institution fait en effet de plus en plus place aux laïcs. « Au cours de ces 40 années nous avons observé une diminution du clergé, des religieux et des religieuses. Mais il y a d'autres vocations ! A Genève, l'Eglise a changé avec les ministères dans la pastorale de la santé ou la pastorale de la rue. Je dirais que nous observons un accroissement de la diversité des vocations et qu'on retourne à l'Evangile ! Avant, la pastorale de la santé était confiée à un capucin qui donnait des bénédictions. De nos jours, elle est portée aussi par des laïcs », fait valoir Anita. Mais sur la place des laïcs et des femmes, l'Eglise a encore du chemin à faire. « Après l'élan de

Vatican II, nous sommes tombés dans un certain individualisme et j'observe une vision plus cléricale de la part des jeunes prêtres. De plus, beaucoup de personnes ont encore cette image de l'Eglise animée par les prêtres et connaissent mal cette diversité de ministères assumée par les laïcs », constate Dominique. Pour Anita, « l'Eglise devrait travailler sur la mise en valeur de tous les ministères. Aussi par des signes. Quand je suis arrivée en Champagne, comme responsable de la catéchèse, je remplaçais un prêtre. On m'a suggéré d'endosser une aube lors des célébrations, pour que ma responsabilité vis-à-vis des enfants et des familles soit reconnaissable. C'est utile et cela donne une crédibilité ».

Le couple se veut néanmoins confiant pour le futur de l'Eglise. Pour Anita, aujourd'hui, l'Eglise ne touche plus qu'un petit pourcentage de la population. Mais ce n'est pas négatif car si « l'Eglise n'a plus ses lettres de noblesse, cela l'aidera à être plus proche de l'Evangile ». « Et le vivre », ajoute Dominique. « Je crois que la crise est bonne pour l'Eglise. Aujourd'hui elle doit devenir servante ». La crise qui a poussé Anita et Dominique à quitter Neuchâtel, n'a-t-elle pas été bénéfique ?

« A Genève, nous avons été redynamisés ». A quelques mois de la retraite, Anita se dit « reconnaissante à l'Eglise d'avoir pu être agente pastorale. Cela ouvre tellement d'horizons ! Je ne connais pas la suite, mais je sais que l'enseignement, la catéchèse et la rencontre font partie de moi ».

« Pas mécontent d'arriver à la retraite », Dominique envisage un temps de réflexion : « Je suis un peu un chercheur, un chercheur de sens de Dieu et je pense que cela va continuer ».

L'abbé Charles Christophi, curé modérateur de l'UP Champagne, quittera cette charge cet été, en même temps que le couple. « Avec Anita et Dominique, il y a une destinée commune », souligne-t-il. « Ce sont tout d'abord neuf ans d'une collaboration admirable avec Anita et trois ans avec Dominique. Quelle joie d'avoir pu partager aussi pleinement mon ministère et mes responsabilités avec deux agents pastoraux au service, comme moi, d'une même UP. C'est aussi le plaisir d'avoir pu contribuer à donner à Anita et Dominique la possibilité de travailler ensemble leurs trois dernières années de ministère, puisque Dominique est venu nous rejoindre en septembre 2016 », précise le curé. « Enfin, c'est d'avoir réfléchi avec eux de la suite de mon engagement en Eglise et d'avoir choisi de terminer en Champagne en même temps qu'eux, afin de permettre à la future Equipe pastorale de se partager les tâches dans la diversité et l'originalité de ce qu'elle sera ». (Sba)

* L'unité pastorale (UP) est un ensemble de paroisses ou communautés voisines réunies.

Les trois Eglises chrétiennes votent OUI à la loi sur la laïcité

Les Genevois se prononcent le 10 février sur la nouvelle loi sur la laïcité, combattue par référendums. Le but de la Loi sur la laïcité de l'Etat est de protéger la liberté de conscience, de croyance et de non-croyance, de préserver la paix religieuse et de définir le cadre approprié aux relations entre les autorités et les organisations religieuses en affirmant le principe de neutralité de l'Etat en matière de religion. Le texte est notamment combattu car il interdit le port de signes extérieurs religieux pour les fonctionnaires de l'Etat en contact avec le public et pour les élus dans le cadre de leur fonction. Dans une prise de position commune, les Eglises catholique chrétienne (ECC), catholique romaine (ECR) et protestante (EPG) se prononcent pour le OUI à la loi sur la laïcité, tout en reconnaissant qu'elle n'est pas parfaite.

Genève doit-elle se doter d'une loi sur la laïcité ? Et si oui, les dispositions de la Loi sur la laïcité de l'Etat (LLE) approuvée par le Grand Conseil en avril 2018 répondent-elles aux enjeux contemporains pour favoriser la paix sociale et religieuse dans le canton ? Le 10 février, les électeurs et les électrices genevois devront trancher dans les urnes et dire s'ils approuvent ou rejettent la nouvelle législation. Les trois Eglises chrétiennes « historiques » de Genève soutiennent cette loi qui est attaquée par quatre référendums. Les référendaires, qui rassemblent des partis de gauche ainsi que des associations syndicales, féministes et musulmanes dénoncent une loi liberticide et discriminatoire. Les attaques se concentrent avant tout sur les dispositions qui limitent les signes extérieurs d'appartenance religieuse qui, selon les opposants à la loi, discriminent en premier lieu les femmes de confession musulmane portant un voile. Le Réseau évangélique genevois (REG), tout en recon-



naissant les « nombreuses avancées remarquables » de la loi, a déposé un recours contre plusieurs dispositions du texte auprès de la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Le REG déplore notamment l'interdiction pour les agents de l'Etat et les élus de manifester leur appartenance religieuse par des signes extérieurs religieux lorsqu'ils sont en contact avec le public ou qu'ils siègent. Un autre recours, émanant des Verts, vise l'interdiction faite aux élus de porter des signes religieux. Ces recours seront traités par les tribunaux si la loi est acceptée dans les urnes.

Dans une prise de position commune, les trois Eglises "historiques", l'Eglise catholique chrétienne (ECC), l'Eglise catholique romaine (ECR) et l'Eglise protestante (EPG) recommandent explicitement de voter OUI à la

loi sur la laïcité. Tout en reconnaissant que ce texte n'est pas parfait, ces trois communautés estiment qu'il apporte des clarifications nécessaires et utiles sur le rôle et la place des entités religieuses dans un canton qui se définit comme laïc. Elles sont de plus confiantes que plusieurs points délicats pourront être ajustés par la suite, notamment par les recours déposés et les règlements d'application.

Garantir la pluralité convictionnelle

Pour les Eglises, la loi apporte une clarté bienvenue dans un contexte « où la visibilité religieuse à Genève est moins nette qu'il y a encore vingt ans ». Elle amène par ailleurs des avancées grâce notamment à la clarification des principes de laïcité et de neutralité de l'Etat, à l'élargissement de la contribution religieuse volontaire

à toutes les organisations religieuses qui respectent un nombre de critères définis, à la reconnaissance et la facilitation du travail des aumôneries religieuses auprès des malades, des personnes

détenues, des requérants d'asile et des réfugiés ou encore grâce aux dispositions pour une lutte efficace contre les dérives sectaires et pour un enseignement du fait religieux dans les écoles du canton.

Avec ce nouvel instrument législatif, l'Etat se dote « des outils pour les enjeux du temps présent, pour penser la pluralité convictionnelle, afin de garantir la liberté de conscience, de non-croyance et la paix dite religieuse, a expliqué le président de l'EPG, le pasteur Emmanuel Fuchs lors de la conférence de presse commune des trois Eglises le 15 janvier dernier.

Le statu quo est insuffisant

La loi « met des mots sur l'expérience genevoise et rassemble cette expérience et des éléments juridiques

épars dans un texte cohérent » pour définir la laïcité genevoise dans le contexte d'aujourd'hui, a souligné le pasteur Blaise Menu, modérateur de la Compagnie des pasteurs et des diacres de l'EPG. Les Trois Eglises ont une longue expérience en la matière : « Nous avons fini par être de très bons élèves de cette laïcité dans la promotion de la paix religieuse à Genève ». Néanmoins « notre influence se tasse et nos institutions se fragilisent. Il est du coup nécessaire que l'Etat se dote d'une loi qui clarifie sa prétention laïque », a fait valoir le pasteur. Le statu quo ne saurait être une réponse adéquate aux défis d'aujourd'hui et malgré quelques réserves, cette loi doit être soutenue, car « l'objet religieux demeure particulier et doit rester sous une attention de la part de l'Etat: ce n'est pas de l'ingérence, c'est sa responsabilité », a conclu Blaise Menu en soulignant la situation paradoxale qui voit les Eglises historiques soutenir cette laïcité contre les partis de gauche.

La contribution religieuse élargie

La loi met les communautés religieuses sur un pied d'égalité. A Genève, pour des raisons historiques seules les Eglises protestante, catholique romaine et catholique chrétienne sont reconnues publiques et peuvent bénéficier des services de l'Etat, payants, pour percevoir la contribution ecclésiastique volontaire. La nouvelle loi « permet de poursuivre et d'ouvrir la perception de cette contribution religieuse aux autres communautés religieuses selon des conditions définies », a rappelé l'abbé Jean-Lanoy, de l'Eglise catholique chrétienne.

« Ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain »

Les Eglises rejoignent toutefois certaines critiques des référendaires. Elles resteront notamment vigilantes quant à l'application des dispositions sur l'interdiction des manifestations culturelles sur le domaine public, sauf dérogation, sur les possibles restrictions des signes religieux extérieurs en cas de troubles graves à l'ordre public et surtout sur « la restriction vestimentaire que la loi impose aux personnes élues lorsqu'elles siègent en séance plénière ou en représentation officielle.

En effet, si une expression de neutralité religieuse nous paraît adéquate pour tout agent de l'Etat, l'application d'une telle restriction à des personnes élues par les citoyens en toute connaissance de cause nous semble excessive », a expliqué la présidente de l'ECR, Béatrix Leroy-Jeandin. Elle a de plus mentionné l'inquiétude financière que suscite l'article concernant les biens incamérés (édifices ecclésiastiques dont la propriété a été transférée aux Eglises en 1907, ndr), qui « maintient une lourde charge pour nos Eglises » pour leur entretien. Ces quelques réserves ne justifient pas de « jeter le bébé avec l'eau du bain », a insisté la présidente de l'ECR d'autant que certains des articles contestés peuvent être traités au cas par cas lors de leur mise en application, et que des recours ont été déposés sur ces points et seront activés si la loi est acceptée.

Dans un communiqué de presse conjoint, les Trois Eglises critiquent « l'absence de vision à long terme des référendaires: sous couvert de nobles combats (libertés individuelles, protection du travail et des salarié-e-s, lutte contre les discriminations, affirmation sociopolitique positive des femmes), ils s'avèrent incapables de prendre la mesure des enjeux du phénomène religieux, de ses risques résiduels sans processus de régulation, pour ne privilégier que la revendication de droits individuels là où il faut de la réflexion institutionnelle et un peu plus d'exigence critique face aux enjeux d'intégration ».

Ainsi, « bien que plusieurs de nos demandes n'aient pas été prises en considération par le législateur et malgré quelques regrets quant à différents points de la loi », les trois Eglises se prononcent en faveur du texte, a résumé l'abbé Pascal Desthieux, Vicaire épiscopal. « Ce n'est pas une votation sur le voile islamique, ce n'est pas une votation sur une « loi Maudet » et elle ne doit pas le devenir. Il s'agit d'une votation plus importante et elle porte sur le cadre à donner à la laïcité de l'Etat à Genève pour préserver la paix religieuse dans le canton », a-t-il conclu.

(Sba)

La loi sur la laïcité de l'Etat (LLE) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution genevoise, dont l'article 3 pose le principe de la neutralité religieuse de l'Etat, principe auquel sont tenues les autorités tant cantonales que communales, et elle prévoit que l'Etat entretient des relations avec les communautés religieuses.

La loi définit les notions de laïcité de l'Etat et d'organisations religieuses, et elle fixe notamment le cadre des relations entre l'Etat et lesdites organisations religieuses, en particulier s'agissant de la perception de la contribution religieuse volontaire et de l'accompagnement philosophique, spirituel ou religieux dans les établissements publics de soins, médico-sociaux, pour personnes en situation de handicap ou de privation de liberté.

La loi permet aussi à l'Etat de soutenir des actions favorisant le dialogue interreligieux et la paix religieuse.

Enfin, elle pose certaines limites à l'expression religieuse dans l'espace public, les administrations et les établissements publics. (source: Brochure cantonale Votation 10 février 2019)

Une icône pour la prison

Un moment de grande communion a été partagé par la quarantaine de personnes réunies le 10 décembre dernier dans la chapelle de la paroisse Sainte-Clotilde lors de la bénédiction de l'icône de la croix de Saint-Damien, destinée à la nouvelle salle pour les célébrations religieuses de l'établissement de détention de La Brenaz. Il s'agit d'une magnifique et grande icône en bois réalisée par l'artiste Agnès Glichitch, dans le cadre d'un projet qui a réuni l'Aumônerie œcuménique des prisons et la Pastorale du monde du travail de l'Eglise catholique romaine à Genève.

Le ministère de la beauté, sous toutes ses formes, est sans doute l'œuvre de miséricorde dont le monde actuel a le plus besoin ». Ces paroles du moine bénédictin François Cassingena-Trévedy ont parfaitement introduit, le 10 décembre dernier, la célébration par l'abbé Marc Passera de la bénédiction d'une grande icône en bois de la croix de Saint-Damien. C'est en effet la force de la miséricorde, exprimée par la beauté de l'icône, que l'Aumônerie œcuménique des prisons souhaite apporter aux personnes détenues dans l'établissement de La Brenaz. L'icône sera installée ces prochains mois dans la nouvelle salle pour les célébrations religieuses de la prison, mais elle est déjà dépositaire d'une histoire de communion qui l'enrichit. C'est en effet en pensant aux personnes détenues qu'elle a été conçue et réalisée et enfin accompagnée, lors des prières, des chants et des paroles qui ont ponctué sa bénédiction à la chapelle de la paroisse Sainte-Clotilde.

L'icône reproduit la croix de Saint-Damien peinte au 12ème siècle, par des artistes d'origine syrienne en Ombrie. C'est devant cette croix, dans la chapelle Saint-Damien d'Assise, que saint François d'Assise s'est senti interpellé par le Christ qui lui demandait de « rebâtir sa maison en ruines ». L'icône continue à interpeller et c'est pour cela que Federica Cogo, aumônier catholique de l'Aumônerie des prisons à Genève, a souhaité la proposer pour le nouveau lieu dévolu aux cultes à La Brenaz. « Nous disposons d'une reproduction de cette même icône à la prison de Champ-Dollon et durant toutes ces années j'ai vu des personnes de différentes cultures s'approcher spontanément de cette croix. J'ai donc imaginé qu'il serait bien d'en avoir une en vrai et en grand pour La Brenaz. L'idée de la croix dans un tel lieu n'était par contre pas immédiatement évidente et nous en avons longuement discuté en équipe », explique

l'assistante pastorale. La réalisation du projet a aussi requis du temps. C'est grâce au soutien de la Mission intérieure, association suisse pour le soutien matériel à la pastorale de l'Eglise catholique en Suisse, que le financement a pu être partiellement assuré et c'est grâce à la passion de Federica pour les icônes que l'artiste Agnès Glichitch s'y est impliquée.



Le projet de départ était de faire participer quelques personnes détenues à la réalisation de l'œuvre. Mais après un premier avis positif, les responsables de l'établissement n'ont pas accepté de libérer les personnes intéressées de leur travail habituel dans le cadre de la prison. « Pour la direction, il ne s'agissait pas d'un vrai travail mais d'une activité d'aumônerie », explique Federica. L'implication d'autres personnes que l'artiste à la réalisation de l'icône était néanmoins une dimension importante du projet. Federica a donc pris contact

avec Brigitte Mesot, responsable de la Pastorale du monde du travail, un espace de rencontre pour les personnes qui traversent des périodes de chômage, de maladie ou de réorientation professionnelle. Elle a tout de suite adhéré au projet. « La plupart des personnes qui ont participé n'étaient pas très habiles avec les pincesaux. Il s'agit de personnes fragilisées », souligne Brigitte. Tous n'ont pas pu peindre, mais la participation s'est faite autrement, aussi dans la prière. « Les personnes étaient très impliquées, avaient du plaisir à découvrir, à apprendre à regarder et à interpréter ce que l'on voit », confirme Agnès, iconographe depuis de longues années. « L'icône est pour moi le



point de rencontre entre l'art et la spiritualité ».

Pour l'artiste, la croix de Saint-Damien est le crucifix du salut: « Le Christ de l'icône a les bras grands ouverts. Ses yeux ne nous regardent pas, de biais ils nous entraînent ailleurs que sur nous-mêmes, sans condamnation. Le Christ devient ici une échelle pour aller des enfers au ciel, un chemin d'accès à la vie véritable ». (Sba)

Rendez-vous cinéma: SpirituELLES

Le printemps rime avec cinéma à l'Église catholique romaine à Genève. Depuis désormais cinq ans, le festival IL EST UNE FOI vous donne rendez-vous du 8 au 12 mai aux Cinémas du Grütli pour découvrir ou redécouvrir des films et participer à des débats avec des invités d'exception. Geoffroy de Clavière, Délégué général d'IL EST UNE FOI nous dévoile ici le thème et un aperçu du programme de l'édition 2019.

Depuis 2015 et sa 1^{ère} édition, **IL EST UNE FOI** tente de sonder les courants de pensées et de spiritualité qui traversent notre société. Au travers d'une approche thématique (*Apocalypses* en 2018 ou *Les origines* en 2017, par exemple), nous convoions les grands films, les grands auteurs de l'histoire du cinéma, tout en faisant de la place à des films d'actualité plus récente.

Cette double démarche permet de voir ou de revoir des films qui ont marqué l'histoire du 7^{ème} art : Tarkovski, Coppola, Scorsese, Pasolini, Bergman, Ferrara, Pialat, Bresson, Kubrick... pour ne citer que ceux-là, ainsi que des metteurs en scène disponibles comme Jean-Pierre Améris (*Martie Heurtin*), Eugène Green (*La Sapienza*), Edoardo Galeone pour sa comédie *Se Dio Vuole*, les jeunes réalisateurs suisses Jan Gassman et Carmen Jaquier pour *L'amère patrie*, ou encore les frères Larrieux, habitués du festival de Cannes pour *Les Derniers jours du monde* ; tous sont venus parler de leurs films dans le cadre des débats qui ont suivi leurs diffusions.

Sonder l'âme humaine, interroger théologiens, enseignants et cinéastes sur la place de l'homme et de la femme dans la société, au travers d'un regard ouvert, liés aux problématiques de foi et de spiritualité, tels sont quelques-uns des éléments qui nous guident tant sur nos choix de thèmes que de contenu.



Cela n'en fait pas un « festival du film religieux ». Il est important de rappeler cette vérité. Godard et Coppola, Ferrara ou Pasolini sont-ils des cinéastes engagés sur le plan de la foi ? Pas forcément. Mais en tant qu'auteurs ils posent des questions avec talent et nous tentons, non de répondre, mais de continuer à travailler sur leurs questionnements.

En mai 2019, nous poserons la question de la place de la femme dans la société, tant sur le plan spirituel que

sur le plan de leurs relations avec ... les hommes.

Dans une société très patriarcale dans laquelle la femme est (trop) souvent reléguée à un rôle passif, esthétique, vantant beauté et glamour, devenant ainsi égérie du luxe et du consumérisme dans une *sexualisation* quasi permanente, la révolte gronde et elle est légitime. De nombreux sujets de déséquilibre et d'inégalité entre les deux sexes sont tellement évidents que je ne proposerai qu'un seul exemple : c'est en 1971, sur votation populaire que les femmes obtiennent finalement le droit de vote ... A méditer !

Mettre en lumière le cheminement spirituel des femmes, leur combat et leur engagement, et ce, en privilégiant des films de qualité, si possible réalisés par des femmes, et en veillant à une variété de croyances et de styles cinématographiques, tel est notre projet avec cette 5^{ème} édition : **SpirituELLES**.

Nous vous proposons ainsi quelques magnifiques portraits de femmes : **Europa 51**, de Rossellini qui met en scène une Ingrid Bergman mondaine et spirituelle qui s'ouvrira aux autres après la mort de son fils ; **Thérèse**, d'Alain Cavalier qui évoque le parcours d'une sœur dans la discipline du Carmel ; encore une figure féminine historique avec le **Procès de Jeanne d'Arc** de Bresson, qui nous permettra d'accueillir, pour le débat, **Mylène Bresson**, épouse du réalisateur disparu en 1999. **Incendies** de Denis Villeneuve nous permettra d'interroger la terroriste repentie, **Souha Bechara** (un événement à ne pas manquer). Mêlant thriller et spiritualité, **Dakini** nous plonge dans une enquête fascinante à la recherche d'une nonne bouddhiste, dans les paysages envoûtants et les monastères du Bhoutan. A ce titre, l'Asie sera représentée dans nos Rendez-vous cinéma avec, en plus, **La Forêt de Mogari** (Japon) et **Secret sunshine** (Corée du Sud). La théologienne et auteur **Elisabeth Parmentier** viendra nous parler de **Marie Madeleine** (Garth Davies) et les rédactrices en cheffe des revues **Chosir**, **Lucienne Bittar** et **Etudes** (Paris), **Catherine Sartous-Lajus**, évoqueront le cheminement d'une femme en quête d'identité dans la Pologne de l'après-guerre avec le magnifique film de Pawel Pawlikovski, **Ida**.

Vous l'aurez constaté, seules les femmes sont conviées cette année à s'exprimer sur les films que nous programmons et cela me réjouit ; j'espère que vous partagerez mon enthousiasme. *Geoffroy de Clavière*

Un auteur Un livre : Rémi Brague « Sur la religion »

Dans le cadre de son partenariat avec les Églises protestante et catholique de Genève, le rayon Religions & Spiritualité de Payot Libraire accueille désormais les rencontres œcuméniques « Un auteur, un livre : Partager le plaisir de lire et de penser la foi ». Un samedi par mois, elles permettent de rencontrer l'auteur d'ouvrages récents et d'échanger avec lui. Le premier invité de cette nouvelle année 2019 était, le 12 janvier dernier, Rémi Brague, professeur de philosophie à la Sorbonne et auteur, entre autres, de « Du Dieu des chrétiens et d'un ou deux autres ».

Axée sur le christianisme, mais avec des références à l'islam et au judaïsme, le livre « Sur la religion » de Rémi Brague est une réflexion poussée sur le fait religieux en tant qu'il instaure facilement, de nos jours, un climat de peur et d'extrémisme, et plus généralement sur ce que la religion, quelle qu'elle soit, influence ou met en perspective au niveau de l'humanisme et de l'humanité.

Il importe d'essayer d'y voir un peu clair. Pour suivant le travail d'élucidation qu'il a entrepris depuis une dizaine d'années, Rémi Brague s'est interrogé sur la légitimité même du terme « religion », puis sur le contenu propre des religions – avant tout sur celui des « trois monothéismes ». Qu'est-ce que la religion nous dit de Dieu, et de l'homme en tant qu'il est doué de raison ? Qu'est-ce qu'elle nous dit d'autres domaines de l'humain comme le droit, la politique ? En quoi garantit-elle – ou menace-t-elle – la liberté morale, sinon l'intégrité physique, des individus ?

Cette conférence a donné lieu à quelques questions – le temps imparti était compté. Nous n'en retiendrons donc qu'une à laquelle Rémi Brague a répondu avec la même clarté dont il a fait preuve dans son ouvrage.

Face à la complexité des mondes religieux, quels critères peut développer le philosophe que vous êtes pour discerner les enjeux et les fruits du religieux, des religions dans un monde en crise, face aux problèmes écologiques, aux nationalismes, etc. Est-ce que le paramètre du bien commun pourrait être ce critère de discernement ?

Réponse de Rémi Brague: Oui, ça peut marcher à condition que la représentation que nous nous faisons du bien commun soit justement indépendante des affiliations religieuses. Il faut que la conception du bien commun puisse être commune à tous. La difficulté n'est pas le bien en soi, c'est qu'il soit reconnu comme commun. Il faut donc que l'on ait une ou des religions dans lesquelles l'idée du bien soit indépendante ou préexiste à ce que détermine la religion.

Il n'y a pas de morale chrétienne. Qu'est-ce que j'entends par là ? Il n'y a pas de commandements spécifiquement chrétiens. Qu'est-ce que le christianisme pau-

linien a gardé des 613 commandements que le judaïsme rabbinique distingue dans la Torah ? Il n'en a gardé que dix. Les fameuses Dix Paroles, le Décalogue, ce qu'on appelle couramment les Dix Commandements. Mais qu'est-ce que ce Décalogue sinon une suite de banalités, de grandes platitudes. Imaginons une société dans laquelle il ne serait pas proposé de ne pas s'entre-égorger, de ne pas s'entre-voler, de ne pas s'entre-cocufier, de porter des faux témoignages, de regarder d'un œil envieux la vache, l'âne, le serviteur ou la servante de son prochain. Les commandements chrétiens sont une sorte de kit de survie de l'humanité.

Ce que le christianisme apporte, c'est premièrement l'approfondissement en direction de l'intention. Il ne suffit pas de ne pas coucher avec la femme de son voisin, il ne faut même pas la regarder d'un œil plein de convoitise.

Et puis il y a l'élargissement de ce que j'appellerai le point d'application. « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Si vous vous penchez sur le Lévitique, vous vous apercevrez que cela veut dire : « Tu aimeras ton prochain, ton coreligionnaire comme toi-même. Tu aimeras le membre de ta communauté comme toi-même ». Le christianisme, pour sa part, fait sauter toutes les barrières. Comme l'a dit Paul, il n'y a plus ni grecs ni juifs, ni hommes ni femmes, ni maîtres ni esclaves. Cela ne signifie pas que tout cela cesse d'être, cela veut dire que cela perd de sa pertinence. Le christianisme n'explique pas comment il faut manger, s'habiller, faire sa toilette, ou passer ses vacances. Il confie tout cela à l'intelligence. Le christianisme fait confiance à l'intelligence de l'homme quant à la manière dont il doit se comporter. Le christianisme n'a donc pas de problème avec la notion de bien commun. Il faut demander aux autres religions si elles conçoivent un bien qui serait indépendant, antérieur au mode d'emploi de la vie humaine qu'elles proposent.

La balle est dans le camp des diverses religions qui devront s'interroger sur ce sujet. Il y a chez Descartes une phrase qui pour nous semble une évidence : « nous sommes hommes avant que d'être chrétiens ».

Pascal Gondrand



Comment agir en cas de suspicion ou d'abus avérés ?

Une « Charte diocésaine contre les abus sexuels » et un « Schéma d'intervention (Comment agir en cas de suspicion ou d'abus avérés ?) » ont été élaborés par le diocèse de Lausanne Genève et Fribourg (LGF). Ils sont actuellement diffusés par les vicariats à leur personnel respectif, précise la Feuille diocésaine de janvier 2019. Ces documents réitèrent la politique du diocèse en cette matière. Dans le cadre des efforts de préventions des abus sexuels, le 16 janvier dernier le Vicariat de Genève organisait pour les nouveaux prêtres et agents pastoraux, dont la présence était obligatoire, une formation de prévention des abus sexuels, donnée par l'association ESPAS.

Offrir les bases pour comprendre ce que sont les abus sexuels et comment réagir en cas de suspicion ou de confidences: tel est l'objectif des formations proposées par l'association ESPAS (Espace de Soutien et de Prévention – Abus Sexuels), chargée par le diocèse d'assurer les cours de prévention des personnes travaillant pour l'Église.

Le 16 janvier dernier, 28 personnes, réparties en deux groupes, ont suivi cette formation de prévention des abus sexuels au Vicariat de Genève. Il y avait des prêtres, des agents pastoraux laïcs et quelques administratifs, ainsi qu'une bénévole animatrice de jeunes qui se sont joints à la session. « Cette formation est obligatoire pour les prêtres et agents pastoraux depuis juillet 2014 dans notre diocèse. Le Vicariat de Genève a ainsi organisé sept cours en 2015 pour tous les prêtres et agents pastoraux engagés dans le canton », explique Frédéric Chevalier, adjoint du Secrétaire général et responsable des ressources humaines au Vicariat épiscopal. Des nouveaux cours sont organisés lors d'arrivée de nouveaux prêtres ou agents pastoraux laïcs.

Avec les scandales sur les abus sexuels commis en milieu ecclésial qui continuent à faire la « Une » dans les médias, la formation dispensée par la psychologue d'ESPAS Laure Lambelet en janvier a suscité un vaste intérêt.

Charte et Schéma diocésains

La Charte contre les abus sexuels validée à la fin de l'année dernière par le diocèse réitère que tout cas d'abus sexuel doit être dénoncé à la justice. Le nouveau schéma d'intervention diocésain donne des indications sur les démarches à suivre en cas de soupçons, de confidences ou face à des pulsions personnelles. Chaque Vicariat a de plus une personne de contact en cas de soupçon ou d'abus avérés. Les cours de prévention se déroulent dans ce cadre. L'objectif est d'accroître la sécurité des enfants, des adolescents et des adultes qui encadrent des jeunes afin de leur permettre de continuer à fonctionner « de façon chaleureuse, dans un climat de confiance et de partage. Il faut prendre au sérieux le danger que représentent les abus sexuels, mais ne pas voir le mal partout », a insisté Laure Lambelet.

Dans ce contexte, réfléchir à ce qu'est un contact adé-

quat est essentiel, a souligné l'intervenante d'ESPAS. Les dépassements des limites d'un comportement respectueux de la sphère personnelle de l'autre peuvent se situer dans une zone grise ou dans la zone rouge qui relève du droit pénal. On parle d'abus sexuel lorsqu'un individu tourne à son avantage le rapport de pouvoir afin d'obtenir une quelconque satisfaction sexuelle.

Cas concrets

En travaillant sur des cas concrets, les participants ont pu se rendre compte à quel point les limites sont parfois difficiles à tracer. En présence de ces situations, nous pouvons être tentés d'adopter des conduites d'évitement ou au contraire d'agir dans la précipitation, a expliqué l'intervenante. Deux attitudes à proscrire. En cas de soupçons d'abus, il ne faut jamais les minimiser, mais au contraire les prendre au sérieux, garder son calme, prendre des notes pour établir les faits autant que possible et prévenir la personne de contact. Pour un agir constructif, il faut distinguer l'important de l'urgent, a insisté Mme Lambelet.

La formation a également abordé la question des confidences. La parole des enfants est parfois lacunaire et peut conduire à des interprétations erronées. Pour mieux comprendre, une seule question s'impose, « Peux-tu m'en dire plus ? », et cela pour ne pas influencer l'enfant en lui posant des questions dictées par notre compréhension. Les confidences des auteurs d'abus sont aussi délicates, surtout si elles sont formulées dans le secret de la confession. La justice peut lever le secret professionnel, mais le secret est absolu pour les avocats et pour les prêtres dans le cadre d'informations parvenues lors de la confession sacramentelle. A ce sujet la nouvelle charte diocèse précise que si le secret de la confession est « inviolable », il ne doit pas permettre de maintenir le silence et que « si un auteur d'abus demande pardon, le confesseur doit lui demander de se dénoncer aux autorités compétentes et de réparer le préjudice auprès de la victime. Ce n'est qu'après avoir satisfait à ces deux exigences que l'absolution peut lui être accordée ».

A la fin de la formation, plusieurs participants ont exprimé leur satisfaction. L'un d'eux a ainsi souligné la pertinence des informations reçues. « Elles vont m'aider dans mes responsabilités. » (Sba)

Ciné-club à Meyrin

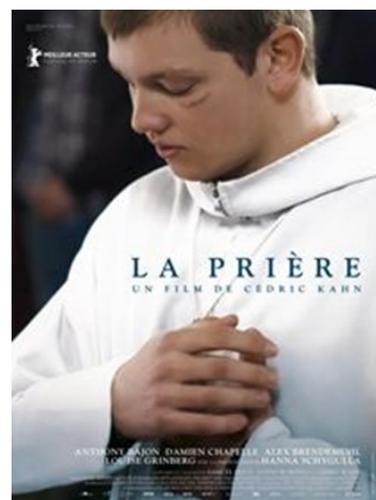
Projection du film « La Prière » (2018) de Cédric KAHN,

Samedi 9 février à 15h00

Salle sous-sol du centre paroissial St-Julien, Meyrin Village (rue Viginio-Malnati, 3)

Entrée gratuite, débat après la projection.

Le film: Thomas a 22 ans. Pour sortir de la dépendance, il rejoint une communauté isolée dans la montagne tenue par d'anciens drogués qui se soignent par la prière. Il va y découvrir l'amitié, la règle, le travail, l'amour et la foi



Equipes catholique et protestante des aumôneries HUG (Cluse-Roseraie)

Conférence « Tonalités de beauté »

Avec Mme Anne-Hélène Skoulikas, art-thérapeute à Loëx

et Mme Sylviane Petitpierre, esthéticienne à Bellerive

Le 26 février de 14h30 à 16h00

AUDITOIRE JULLIARD Hôpitaux Universitaires de Genève, Gustave-Julliard, Rue Alcide-Jentzer 17, 1205 Genève

Conférence destinée à toute personne intéressée et tout particulièrement aux personnes qui font de l'accompagnement ou de la visite dans les institutions ou à domicile.

**Messe contre la Traite des êtres humains,
le vendredi 8 février 2019 à 19h, Fête de Ste Bakhita,**

à l'église de Ste-Claire à Carouge – Genève.

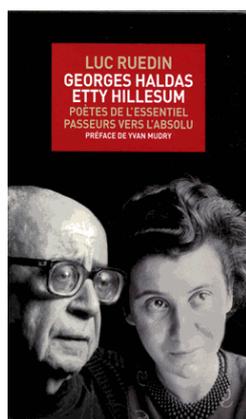
La Messe sera présidée par :

Le Nonce apostolique à Genève, Monseigneur Ivan Jurkovič.

et concélébrée par :

Le Vicaire épiscopal de Genève, l'abbé Pascal Desthieux.

L'abbé Gilbert Perritaz, Unité Pastorale Carouge / Plainpalais.



Parole et Silence Embrasure

Un auteur un livre

Samedi 2 février à 11h00

Luc Ruedin « Georges Haldas, Ety Hillesum.

Poètes de l'essentiel, passeurs vers l'absolu »

Chez Payot Genève Rive Gauche (Rue de la Confédération 7, 1204 Genève)

Rencontre organisée par Payot Libraire et les Églises protestante et catholique romaine de Genève

**Pour fêter ses 40 ans Couple et Famille organise
un concert-événement avec le chanteur franco-suisse**

NICOLAS FRAISSINET

le 14 février à 20h00, ouverture des portes 19h00

A la Salle Point Favre- 6, avenue Eugène-François-Adolphe Grison, 1225 Chêne-Bourg

PRIX DES PLACES : CHF 20. —

Fraissinet use de sa voix comme d'un instrument vibrant d'émotions, tantôt pétillant, tantôt écorché, toujours jubilatoire. A travers une palette d'ambiances musicales diverses, il flirte avec le rock et l'électro, sans jamais perdre la tendresse de ses premiers points d'ancrage : le piano, la voix et la sobriété d'une interprétation à fleur de peau.

RESERVEZ DIRECTEMENT VOS PLACES SUR LE SITE INTERNET www.coupleetfamille.ch



Les aumôneries de la Santé de l'Eglise catholique romaine et de l'Eglise protestante de Genève

Vous invitent à l'Après-Midi Œcuménique de Formation

« Accompagner les situations 'limites' »

Avec Frère Michel Fontaine, op

Prêtre dominicain, théologien, professeur honoraire HES et infirmier

Jeudi 14 mars 2019 de 13h30 à 18h au Cénacle (17, Prom. Charles-Martin, 1208 Genève)

Cet après-midi est destiné à toute personne intéressée et particulièrement aux personnes qui font de l'accompagnement dans le cadre des Eglises, en institution ou à domicile, ou auprès de leurs proches.

Prix : A votre bon cœur !

Renseignements : Cathy ESPY-RUF, 076 565 80 66 - cathy.espy@cath-ge.ch

Inscription à envoyer avant le 8 mars 2019 au Secrétariat du Service Accompagnement EPG

9, avenue Sainte-Clotilde 1205 Genève ou par e-mail : infoservacc@protestant.ch

Méditation zen chrétien, via integralis, point de jonction entre la méditation zen et la mystique chrétienne
« L'amour n'a point d'âge, il est toujours naissant. » *Blaise Pascal*

Quatre journées de méditation zen selon la tradition via integralis avec Yves Saillen

6 avril, 15 juin, 31 août, 26 novembre 2019, 10h00 à 17h00

Au Cénacle. Promenade Charles-Martin 17, 1208 Genève

Tél. 022 707 08 30—Coût : frs. 50.00/journée. Svp apporter le pique-nique

Inscription : par courriel, téléphone (saillen-jordi@bluewin.ch; 031 869 34 49)

Après une introduction, nous pratiquons ensemble la méditation assise, les séquences de 25 minutes de méditation sont entrecoupées par quelques minutes de marche. Des entretiens individuels sont proposés. Nous terminons par un moment d'échange et de partage. Nous portons des habits amples de couleur unie et sombre, ceci afin de favoriser le recueillement. La participation suppose une bonne santé psychique.

Yves Saillen pratique depuis de nombreuses années le zazen en tant que chrétien, autorisé à enseigner. Pour de plus amples informations, il est atteignable au no 031 869 34 49 (plutôt le soir et les week-ends)

ou par mail : saillen-jordi@bluewin.ch www.meditation-zen-vi.ch

Cheminer ensemble dans la connaissance du Christ et de l'Eglise

Pour sa 24e volée, l'Atelier Oecuménique de Théologie proposera un nouveau parcours sur le thème « Découvrir la beauté de l'autre: chemins vers Dieu? » Une formation théologique ouverte à toutes et tous.

C'est un voyage que propose l'Atelier Oecuménique de Théologie (AOT) à Genève pour sa rentrée 2019. Se mettre en quête de la beauté, que ce soit dans la Bible, la théologie ou les relations. Un parcours au cours duquel des questions comme celles-ci pourront surgir: la quête de Dieu ne passe-t-elle pas par la reconnaissance, en l'autre, d'une beauté? Cette beauté découverte pourrait-elle nous emmener vers une plénitude de relations et d'être? Des questions qui ne trouvent pas de réponses toutes faites, et qui peuvent donner naissance à de nouvelles interrogations.

L'Atelier Oecuménique de Théologie

Cheminer ensemble dans la connaissance du Christ et de l'Eglise, c'est le sens de ce parcours de deux ans. Les enseignements hebdomadaires sont préparés et transmis par une équipe de théologiennes et théologiens catholiques, protestants et orthodoxes. L'AOT se veut un lieu permettant de faire de la théologie ensemble. Cela peut être partager ses convictions et questions sur la foi; apprendre des outils actuels pour lire la Bible; ou encore évaluer l'héritage chrétien avec ses richesses et ses déficiences.

A côté des cours, les échanges se poursuivent une fois par mois en petits groupes, accompagnés par des animatrices et animateurs bienveillants. Au centre de ces rencontres, le partage par chaque membre du groupe de son récit de vie et de foi. Trois samedis par année, la volée se retrouve pour une célébration commune.

Ce que l'AOT leur a apporté

Cette aventure théologique se poursuit depuis plus de 40 ans. « Je cherchais à revenir à l'Eglise, mais je ne savais pas par quel biais. Quelqu'un m'a parlé de

l'AOT » raconte Danielle, aujourd'hui catéchiste à la paroisse Sainte Thérèse. « Ce parcours a été une porte d'entrée et un guide pour ma foi. Grâce aux textes étudiés, j'ai pu me plonger dans la lecture de la Bible. L'AOT m'a permis de trouver l'endroit où je me sentais bien, sans renier personne » explique cette ancienne protestante qui a rejoint l'Eglise catholique.

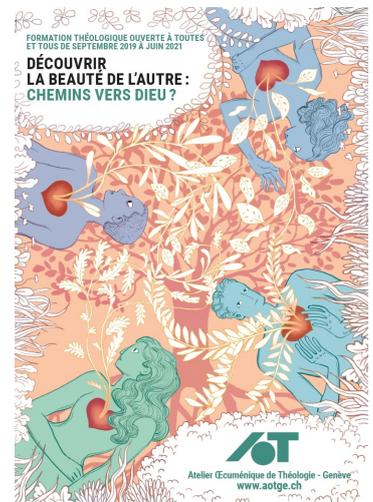
« C'était très beau de pouvoir grandir dans la foi avec des laïcs, prêtres et consacrés » partage soeur Cleonice, de la communauté des soeurs Ursuline de Vérone. « J'ai apprécié le fait que c'est une école de théologie qui rassemble la vie et les connaissances. Ce n'est pas une vérité comparable à une définition, mais une connaissance qui grandit dans l'interaction avec les autres ».

C'est parti pour la 24e volée

Pour participer à l'AOT, pas besoin d'une formation préalable, mais une présence régulière et une disponibilité à partager avec d'autres. Les préinscriptions pour la session de septembre 2019 à juin 2021 sont ouvertes. Les demandes sont à adresser à secretariat@aotge.ch.

Priscilla Chacón

Plus d'information: www.aotge.ch



Semaine de retraite dans la vie

Selon les exercices d'Ignace De Loyola

Pour faire une «retraite» il n'est pas nécessaire de quitter sa vie professionnelle et familiale. On peut aussi faire «retraite» dans la vie. L'idée de cette «retraite» est de proposer un temps privilégié de rencontre personnelle avec Dieu par la prière avec la Bible.

du 7 Février 2019 au 14 Février 2019

Lieu : Maison Bleu Ciel, 69, rte de Grand-Lancy au Grand-Lancy

Destiné à: toute personne, même pour ceux-celles qui ont peu (ou pas) d'expérience de la prière.

Prix entre 80.- et 150.- (arrangements possibles). Etudiants et AVS: 25.-

Inscription retraitedanslavie.geneve@gmail.com

Renseignements B. Fuglistaller, 079 927 41 19

Une mauvaise conseillère

Moi, j'ai peur des chiens et de l'eau, quand je n'ai pas mon fond. Et vous ? On a tous des peurs un peu irrationnelles, c'est normal. Elles sont souvent liées à des expériences traumatisantes. On est prisonnier de ses peurs, mais elles ont aussi un côté positif : elles nous empêchent parfois de prendre des risques inconsidérés.

Ce qui m'inquiète, ce sont les peurs collectives, qui gangrènent notre société. C'est flagrant au moment des votations. La majorité des Suisses qui votent ont eu par exemple peur des minarets, qui pourraient orner quelques mosquées dans le pays. Ils ont surtout peur de tout ce qui est étranger. La peur de l'inconnu.

Paradoxalement, ce sont les habitants des cantons qui comptent le moins d'étrangers qui votent le plus massivement pour les initiatives souhaitant restreindre le nombre d'étrangers. Pourtant, dès qu'on connaît l'« étranger », qu'on peut mettre un nom sur son visage, qu'on a parlé avec lui, il devient un être humain comme nous, avec ses qualités et ses défauts. On l'aime ou pas, mais la peur s'évanouit.

La barque est pleine pour certains partis, qui brandissent la peur d'être envahis par des requérants d'asile. Rappelons qu'en Suisse, en pourcentage de la population, moins de 1 % de personnes relèvent du droit d'asile : réfugiés, personnes admises provisoirement car provenant de pays en guerre ou demandeurs d'asile. Peut-être qu'ils nous semblent très visibles, parce qu'ils n'ont souvent pas la même couleur de peau.

La peur de perdre des emplois revient aussi régulièrement dans les débats politiques, concernant par exemple l'industrie d'armement ou le statut des multinationales. Une peur souvent attisée par les partis conservateurs. Pourtant, cette question s'est posée à chaque

révolution industrielle : il faut imaginer que de nouveaux emplois sont créés en permanence, notamment aujourd'hui dans le domaine des nouvelles technologies, des énergies renouvelables et de l'isolation des bâtiments. Rien n'est figé.



Laure Speziali

Alors d'où proviennent toutes ces peurs ? Je ne suis ni philosophe, ni sociologue, mais il me semble qu'une certaine crainte face à la nouveauté et au changement est inhérente à l'être humain, du moins à la majorité d'entre nous. C'est aussi la peur de perdre ses privilèges, son sentiment de sécurité. La peur de manquer. Elle est peut-être inscrite dans nos gènes depuis l'époque des cavernes.

Malheureusement, cela a pour conséquence un repli sur soi, signe d'une société vieillie et sclérosée. C'est d'autant plus regrettable à l'heure où les défis mondiaux, tels que le changement climatique et l'immigration, devraient nous pousser à agir, à prendre des risques. Il faut croire en l'avenir, mais sans mettre la tête dans le sable : regarder les problèmes en face et prendre des initiatives pour essayer de les résoudre.

La sagesse populaire ne s'y trompe pas. Les dictons sont là pour nous le rappeler : « qui ne risque rien n'a rien ». Je ne peux pas m'empêcher de citer aussi le célèbre « N'ayez pas peur » de Jean Paul II. Osons aller vers l'autre et vers l'inconnu.

Laure Speziali

Paroisse St-Paul—Couvent St-Dominique

ANNONCE

Nouveau parcours dès février 2019

L'Éthique...la morale ?

Repères et réflexions chrétiennes dans le contexte d'aujourd'hui

avec Frère Michel Fontaine (o.p),

les **jeudis** 7 février, 7 mars, 2 mai, 23 mai, 20 juin, 12 septembre, 17 octobre, 14 novembre et 12 décembre
de **20h à 21h30**

à la Salle paroissiale de l'église St-Paul. Av. de Saint-Paul 6, 1223 Coligny

(Tram12 Grange Canal) Renseignement: m.fontaine@worldcom.ch



18.12 (cath.ch) L'évêché de Lausanne, Genève et Fribourg tire un bilan financier équilibré de la **messe du pape à Genève**, le 21 juin 2018. Sur les deux millions de charges, il ne reste plus que 60'000 francs à trouver. Les coûts sont quasi définitifs: la messe du pape à Palexpo aura coûté 1,98 million de francs au diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg (LGF), dont 44% pour la sécurité et la gestion des flux de pèlerins, 39% pour l'infrastructure – dont la location de la salle, des chaises ou encore le paiement du personnel sur place – et 14% pour l'audiovisuel, analyse Jean-Baptiste Henry de Diesbach, économiste diocésain. Le reste concerne « les divers », comme la liturgie, qui a nécessité l'achat de patènes, de chasubles et d'éléments décoratifs. « Nous avons pu bénéficier de la générosité de certains fournisseurs, ajoute-t-il. Sans quoi, la facture finale aurait été plus élevée ».

18.12.2018 (cath.ch/ protestinfo) Réunis en assemblée, les délégués de la **Fédération des Églises protestantes de Suisse** ont ratifié leur nouvelle constitution. L'association faîtière deviendra une Église nationale à partir du 1er janvier 2020. Les Églises protestantes de Suisse désirent depuis de nombreuses années se diriger vers plus de communion, de présence et de visibilité sociale. Alors que les Églises cantonales sont rassemblées actuellement en fédération, dans la nouvelle constitution elles formeront une Église. Ce changement de structure vise à créer une identité conjointe aux niveaux paroissial ou régional, cantonal et national.

19.12 (cath.ch) Les services de sécurité de la ville de Zurich ont interdit la tenue de la prochaine « **Marche pour la vie** » (Marsch fürs Läbe), a annoncé le comité d'organisation. Le comité avait soumis une demande à la police municipale dès le 11 juillet 2018 pour l'organisation, par diverses organisations chrétiennes, d'une marche confessionnelle pour la protection de la vie humaine.

19.12 (cath.ch) Le pape François a envoyé une courte

lettre au théologien de la libération **Leonardo Boff** pour le remercier de son soutien, et lui souhaiter un bon 80e anniversaire. Pour les observateurs, au-delà de son contenu, la lettre a une grande valeur symbolique et sonne comme une reconnaissance du combat du théologien brésilien. Dans sa brève lettre, rendue publique par Leonardo Boff sur son blog, le pape salue le théologien comme un frère et le remercie de son soutien. En 1984, la Congrégation pour la doctrine de la foi, avait condamné les thèses de Boff en raison du lien organique entre théologie de la libération et marxisme. En 1992, face à sa désobéissance à ses supérieurs franciscains et aux attaques répétées envers le pape Jean Paul II, avant d'être définitivement interdit d'exercer la prêtrise, il a quitté le sacerdoce.

19.12 (cath.ch) Le Vatican dément avoir reconnu la **nouvelle Eglise orthodoxe ukrainienne**. La nonciature apostolique de Kiev a démenti les affirmations du porte-parole de la nouvelle Eglise orthodoxe d'Ukraine, Evstratij Zorya, selon lesquelles elle aurait déjà été reconnue par le Vatican. Le porte-parole a tiré cette conclusion après avoir vu une nouvelle sur le site officiel du Vatican au sujet de l'élection du métropolite Epiphane Doumenko comme chef de l'Eglise orthodoxe ukrainienne autocéphale, indique un communiqué de la nonciature à Kiev. Cela est conforme au rôle de communication publique, qui est d'informer leurs lecteurs de ce qui se passe dans le monde. Mais cela ne peut en aucun cas être interprété comme une reconnaissance, précise le communiqué.

20.12 (cath.ch) Condamné en mai 2018 pour non dénonciation d'abus sexuels, l'**archevêque australien Philip Wilson** a été acquitté en seconde instance début décembre. Le directeur des poursuites pénales de Nouvelle-Galles du Sud a annoncé qu'il n'interjettera pas appel de cette décision. L'affaire en restera donc là.

21.12 (cath.ch) Marylène Rouiller, Lausannoise, a été reçue dans l'ordre des **vierges consacrées** par Mgr Charles Morerod, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg en la basilique Notre-Dame à Lausanne.

23.12 (cath.ch/I.MEDIA) Le pape François a autorisé l'ouverture d'une **nouvelle clinique**, installée sous les colonnades du Bernin de la place Saint-Pierre au Vatican, a indiqué l'Aumônerie apostolique. Cette nouvelle clinique remplace ainsi celle de Saint-Martin, qui avait été ouverte en février 2016. Trois salles équipées pour les visites médicales pourront désormais accueillir des personnes pauvres nécessitant des premiers secours. Les locaux sont équipés de nouveaux équipements et de machines permettant d'offrir les premiers examens médicaux et quelques analyses. D'autres services établis de longue date demeurent par ailleurs: les douches

et le barbier.

24.12 (cath.ch) Quelque 1'600 jeunes ont participé dans la nuit du 22 au 23 décembre 2018 à la traditionnelle rencontre du **Fueli-Ranft**. Ils ont célébré Noël avec ferveur sur le lieu même où vécut, il y a près de 600 ans, Frère Nicolas, le saint patron de la Suisse. Encouragés par Mgr Felix Gmür, évêque de Bâle, ils se sont transmis la lumière de la paix venue de Bethléem.

25.12 (cath.ch) Le gouvernement irakien a décidé de faire du **25 décembre** un jour férié pour tout le pays et pas seulement pour la minorité chrétienne. Il répond ainsi à l'appel lancé, il y a quelques jours, par le patriarche des Chaldéens Raphaël Sako. Cette nouvelle est annoncée au moment où le cardinal Secrétaire d'Etat du Vatican, Pietro Parolin, est en visite dans le pays jusqu'au 28 décembre, pour célébrer Noël avec les chrétiens locaux. Il doit se rendre notamment dans la plaine de Ninive où un certain nombre de chrétiens ont pu regagner leurs villages après la défaite de Daech, et où la reconstruction a commencé.

25.12 (cath.ch/I.MEDIA) La nuit de Noël à Bethléem, naissance du Christ, est « **le remède à la peur** » de l'homme vis-à-vis de Dieu, a affirmé le pape François dans son homélie lors de la messe de la Nativité le 24 décembre 2018 dans la basilique Saint-Pierre au Vatican. Depuis les origines, l'homme a peur de Dieu en raison de son péché, a noté le pontife. Pourtant, l'expression « ne craignez pas » revient de nombreuses fois dans l'Evangile. Malgré les refus de l'homme, Dieu lui dit « oui » pour toujours.

28.12 (cath.ch/I.Media) Les jeunes protestants, catholiques et orthodoxes sont appelés par le pape à « accueillir la différence comme un chemin de communion ». Le cardinal secrétaire d'Etat du Vatican Pietro Parolin l'a rappelé à l'occasion de la 41e rencontre européenne de la communauté de Taizé organisée à Madrid. Plus de 70 jeunes de Suisse ont participé à la **41e rencontre européenne de Taizé** (28 décembre 2018 -1er janvier 2019). La prochaine rencontre européenne de jeunes aura lieu en Pologne. Les jeunes se retrouveront à Wrocław, du 28 décembre 2019 au 1er janvier 2020.

30.12 (cath.ch) Quarante **religieux, religieuses et prêtres ont été tués dans le monde** en 2018. C'est

près du double par rapport à 2017, précise l'agence vaticane Fides. Les huit dernières années, le nombre le plus élevé de missionnaires tués avait été enregistré en Amérique. Le continent africain occupe désormais la première place de ce sinistre classement. En Afrique, 19 prêtres, un séminariste et une laïque ont été assassinés, six l'ont été au Nigéria. En Amérique, 12 prêtres et 3 laïcs s'ajoutent à la liste macabre. Six d'entre eux ont été tués au Mexique. Trois prêtres ont été tués en Asie et un en Allemagne: il s'agit du Père Alain-Florent Gandoulou.

31.12 (cath.ch) Le pape François est toujours très apprécié en Suisse. Selon un sondage publié par l'hebdomadaire alémanique *Sonntagsblick*, il devance en popularité les principales personnalités politiques mondiales. Environ **60% des Suisses ont une opinion positive du pape** François, révèle un sondage réalisé par l'institut américain Gallup. La chancelière allemande Angela Merkel suit le pontife de près, avec 58% d'opinions favorables. Les grands perdants de ce sondage sont les présidents américain Donald Trump et turc Recep Erdogan, qui bénéficient respectivement de 12% et de 6% d'avis positifs.

31.12 (cath.ch) Le débat concernant la possibilité pour les protestants de recevoir la communion fait toujours rage au sein du clergé allemand. Suite à une déclaration de Mgr Felix Genn, évêque de Münster, en faveur de l'intercommunion, le cardinal Gerhard Ludwig Müller a soutenu l'idée que les prêtres pouvaient désobéir à leur évêque en refusant la **communion aux non catholiques**.

02.0.20191 (cath.ch) Deux indiennes sont entrées sous escorte policière 2019 dans un **temple hindou** illégalement interdit aux femmes. Le temple de Sabarimala, dans l'Etat du Kerala (sud de l'Inde), est l'un des sanctuaires les plus sacrés de l'hindouisme. Depuis trois mois, il est le théâtre d'un affrontement entre les traditionalistes hindous et les partisans d'une décision de la Cour suprême (septembre 2018) de lever une interdiction séculaire interdisant aux femmes de 10 à 50 ans – capables de tenter la divinité célibataire du lieu – l'accès au temple.

02.01 (cath.ch) Des dizaines d'habitants de Bagdad, **chrétiens et musulmans**, ont organisé des manifestations publiques pour bloquer la réalisation d'un projet immobilier qui impliquerait la démolition de l'église chaldéenne de la Divine Sagesse du quartier d'Adhamiya.

04.01.19 (Feuille diocésaine) **Nominations:** Mgr Charles Morerod, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg a nommé : Madame Nicole Marie ANDRETTA, Plan-les-Ouates, personne de contact du vicariat épiscopal pour le canton de Genève concernant les ques-



tions liées aux abus sexuels commis dans le contexte ecclésial, dès le 01.01.2019, Madame Catherine BOILLAT, Crans-près-Céligny, référente régionale Santé pour l'UP Meyrin-Mandement, à 20 %, du 01.01 au 30.06.2019, Monsieur l'abbé Edmond NZINGA MAVINGA, Choulex, prêtre auxiliaire au sein de l'UP Arve et Lac, à 100 %, dès le 1er décembre 2018, Monsieur l'abbé Jacques PAPAUX, vicaire judiciaire (Official) du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, dès le 01.01.2019, Madame Nathalie ROUSSELLE, La Croix-de-Rozon, aumônier et responsable de l'aumônerie catholique du site des Trois-Chêne (HUG), à 30 %, et aumônier sur le site de Cluse-Roseraie (HUG), à 40 %, dès le 01.01.2019.

07.01 (cath.ch) Les **mosquées en Allemagne** sont souvent contrôlées et financées de l'étranger, en particulier par le gouvernement turc. Pour y remédier, la fondatrice de la mosquée libérale de Berlin, Seyran Ates, a relancé l'idée d'introduire un impôt 'ecclésiastique' pour les musulmans à l'instar de ce que connaissent les Eglises chrétiennes. Face à la montée de l'extrémisme, son idée a reçu de nombreux soutiens politiques.

08.01 (cath.ch) Une fosse commune contenant les dépouilles de **34 chrétiens éthiopiens assassinés** par les terroristes de Daech en 2015 a été découverte dans un terrain proche de la ville côtière de Syrte, en Libye. Cette zone était à l'époque sous le contrôle de groupes armés djihadistes de l' « Etat islamique ». Les autorités du gouvernement d'entente nationale de Libye ont rendu public au début 2019 cette découverte macabre.

10.01 (cath.ch) Les évêques catholiques de la **République démocratique du Congo (RDC)** ont émis des doutes sur la victoire de l'opposant Félix Tshisekedi, déclaré vainqueur du scrutin présidentiel du 30 décembre 2018. Ils appellent à éviter les violences post-électorales. Avec 38,57 % des voix, Félix Tshisekedi,

55 ans, a été déclaré vainqueur du scrutin présidentiel. Mais ce résultat est d'ores et déjà contesté.

10.01 (cath.ch) Le **cardinal Philippe Barbarin**, archevêque de Lyon, devrait échapper à une condamnation de la justice française. La procureure adjointe Charlotte Trabut n'a requis aucune condamnation contre le cardinal et cinq autres responsables du diocèse de Lyon. Ils sont accusés d'avoir omis de dénoncer à la justice les agressions sexuelles du Père Bernard Preynat contre des dizaines de scouts mineurs, dans les années 1970 à 1990. A noter qu'un réquisitoire ne lie pas un tribunal et qu'il peut trancher différemment. La décision du Tribunal correctionnel de Lyon sera mise en délibéré et connue au 7 mars 2019, rapporte la presse française.

11.01 (cath.ch/I.MEDIA) Le Vatican et la Suisse offrent une complémentarité pour « contribuer à la paix », a estimé Denis Knobel, nouvel **ambassadeur de Suisse**



près le Saint-Siège, dans une interview accordée à l'agence I.MEDIA à Rome. L'ambassadeur Knobel, ancien chef de mission à Sofia, est le nouvel ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en République de Slovénie et auprès du Saint-Siège, avec résidence à Ljubljana.

13.01 (cath.ch) Le journal tessinois *Corriere del Ticino* a publié pour la première fois le supplément de quatre pages **Catholica** dans son édition du samedi 12 janvier 2019. Dans un message, Mgr Valerio Lazzeri, évêque de Lugano, se réjouit que l'Eglise puisse à nouveau faire entendre sa voix dans la presse, après la disparition du *Giornale del Popolo*.

Paroisse St-Paul—Couvent St-Dominique

ANNONCE

Eucharistie: Tradition et Actualité à la recherche de nos repères fondamentaux

Un parcours de formation proposé et animé par le **Frère Guy Musy** o.p.

Prochaines dates

- lundi 11 février 2019: Repas et/ou sacrifice?
- lundi 11 mars 2019: Des "officiants" ordonnés ou non? Hommes et femmes? Célibataires ou mariés?
- lundi 8 avril 2019: La réalité de la Présence
- lundi 13 mai 2019: Retour sur la pratique d'aujourd'hui

de 20h à 21h30 à la Salle paroissiale de Saint-Paul (Av. de Saint-Paul 6, 1223 Cologny)

Entrée libre sans inscription

Renseignements auprès du secrétariat paroissial de St-Paul: e-mail: st-paul@cath-ge.ch tél. 022 707 40 40 - Libre participation aux frais d'organisation



© Myriam Betten (cath.ch)

15.01 (cath.ch) Une semaine avant les **Journées Mondiales de la Jeunesse (JMJ)** au Panama (21 au 27 janvier 2019), 40 des 67 participants romands et tessinois ont décollé le 15 janvier.

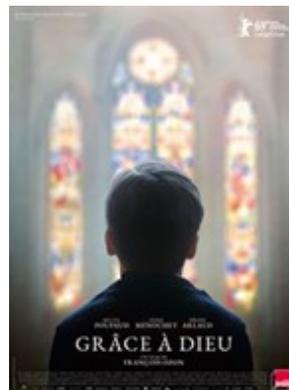
Ils se sont retrouvés à Genève, la veille au soir, dans la prière et le recueillement. La cérémonie d'envoi s'est déroulée à la paroisse Saint-Pie-X, à Genève, en présence de l'Abbé Pascal Desthieux, Vicaire épiscopal.

15.01 (cath.ch) Vingt-quatre ans après sa béatification, la Fribourgeoise **Marguerite Bays** (1815-1879) sera proclamée sainte en automne 2019. Le Vatican a reconnu le 15 janvier un deuxième miracle ouvrant la voie à la canonisation de la bienheureuse de Siviriez.

16.01 (rédi.) L'Aumônerie Genevoise Oecuménique auprès des Requérants d'Asile et des Réfugiés (AGORA) et les trois Eglises chrétiennes (Catholique romaine, Catholique Chrétienne, Protestante) soutiennent une pétition au Grand Conseil et au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève pour le **droit de rester pour les Érythréennes et Érythréens**. La pétition

explique que ces dernières années, de nombreux-ses Érythréennes et Érythréens ont demandé l'asile à la Suisse : « La plupart d'entre eux sont jeunes, beaucoup sont arrivés mineurs sur le sol helvétique. Nombreux sont ceux-elles qui voient désormais leur demande d'asile rejetée. Or, cela les condamne non seulement à l'angoisse d'un renvoi (aucun renvoi forcé vers l'Érythrée n'étant possible en l'absence d'accord de réadmission). Mais cela les plonge également dans la précarité, du fait de l'exclusion de l'aide sociale qui frappe les débouté-e-s de l'asile. Tous leurs efforts d'intégration sont alors anéantis », écrit l'Agora sur son site (<http://agora-asile.ch>)

16.01 (cath.ch/réd) Dans un film attendu dans les salles le 20 février 2019, le cinéaste François Ozon retrace le combat des **victimes du Père Preynat** pour « libérer la parole » et porter l'affaire devant la justice. Le procès du cardinal Philippe Barbarin à peine refermé, la fiction documentaire prend le relais pour éclairer les dégâts provoqués non seulement par les abus sexuels commis par le Père Preynat, mais aussi par le silence des responsables d'Église. Le film *Grâce à Dieu* retrace avec



un souci quasi-documentaire les faits, rapporte le quotidien *La Croix*. Depuis la démarche entreprise par Alexandre Hezeu en 2014 auprès du diocèse de Lyon afin d'obtenir la révocation du prêtre, jusqu'à la création avec François Devaux de l'association *La parole libérée* et leur décision de porter l'affaire sur la place publique.

Asile

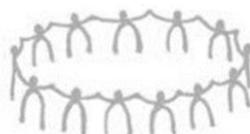
ANNONCE

Nous invitons toutes les personnes de bonne volonté à nous rejoindre, ne serait-ce qu'un instant. Dans le silence, nous nous préparons intérieurement à nous engager plus à fond pour le respect des êtres humains. Notre silence veut rejoindre les personnes en situation irrégulière, ceux qui font la loi et ceux qui la font appliquer.

Participez au Cercle de Silence Samedi 9 février 2019, entre 12 et 13h

Plainpalais - place du Cirque

Le « Cercle de Silence Genève » est composé de citoyen(ne)s préoccupé(e)s par la politique actuelle de l'asile et de l'immigration.



LES DÉTAILS CACHÉS



FACILE



MOYEN



DIFFICILE

SOLUTION

DU MOIS DERNIER



LA PHOTO DU MOIS



Genève, 20 janvier -A l'occasion de la **semaine de prière de l'Unité chrétienne**, une messe avec accueil œcuménique, traduite en langue des signes, a été célébrée dimanche 20 janvier à l'église de St-Antoine-de-Padoue par l'abbé Jean-François Charpit avec une prédication par le pasteur Bertrand Barral et en présence d'Anna Bernardo (assistante pastorale catholique) et Katharina Vollmer (pasteur) de la Communauté Œcuménique des Sourds et Malentendants. Durant la première semaine du temps ordinaire, dans le monde entier et dans tout le canton, des communautés et paroisses échangent leurs prédicateurs ou organisent des célébrations œcuméniques et services de prières spéciaux pour prier pour l'Unité des chrétiens. La Semaine de prière pour l'unité chrétienne 2019 a été préparée par les chrétiens d'Indonésie, sur le thème de la justice, « Justice et paix s'embrassent : chemin d'unité ».

Une hospitalité qui se déploie

C'est une des priorités que nous souhaitons privilégier ces prochaines années. Nous voulons intensifier l'accueil de toute personne en recherche, en veillant d'abord à la qualité du premier accueil, au téléphone ou au secrétariat.

Un prêtre m'a raconté qu'au cours d'un repas, le téléphone sonne. Son confrère prend ; c'est une demande de baptême. « Mais ça va être difficile de trouver une date... tel dimanche, cela ne va pas ; tel jour, impossible... » Bref : c'était très compliqué. Le confrère raccroche. Et le prêtre qui me raconte cela l'interroge, avec un brin de malice : « As-tu demandé à la maman si son enfant va bien ? ».

Combien ce premier contact avec une personne qui frappe à la porte de l'Eglise est important !

Nous allons continuer de veiller à ce que nos paroisses, nos services, nos aumôneries soient des lieux accueillants et chaleureux. Un apéritif ou un café à la fin d'une messe, une tarte aux pommes après une réunion, un repas paroissial sont des lieux où des personnes peuvent peu à peu reprendre contact avec une communauté. A nous de soigner ou de créer des espaces de dialogue, des espaces où l'on se parle, des espaces d'écoute, pour que l'Eglise soit perçue et appréciée comme un havre où on est accueilli tel que l'on est.

Le mot « hôte » à une double signification : il désigne à la fois celui qui reçoit et aussi celui qui est accueilli. Ainsi, une hospitalité qui se déploie, ce n'est pas seulement accueillir ceux qui viennent à nous, c'est aussi se laisser accueillir, se faire inviter.

Aller à des événements de quartier – j'ai participé avec beaucoup de bonheur aux rencontres biannuelles des associations du quartier des Eaux-Vives.

Participer aux processus de création de nouveaux quartiers, se rendre présents et visibles pour l'accueil des nouveaux habitants. Nous devons toujours garder la préoccupation et le désir d'aller vers ceux qui ne fréquentent pas nos églises.

C'est bien ce que demande le pape François quand il nous invite à « aller aux périphéries ». En parlant de la parabole de la brebis égarée, il avait dit à un groupe de prêtres qu'aujourd'hui ce sont plutôt 99 brebis qui sont en dehors et une seule qui est dans le bercail. Alors, nous courons le risque de passer tout notre temps avec cette brebis, de la bichonner, et même de la coiffer... Or, ajoutait le pape, nous sommes des pasteurs, pas des coiffeurs !

Rassembler. Aimer. Aider. Partager. Nourrir les corps et les esprits... L'Eglise a tant de choses inédites à annoncer !

Abbé Pascal Desthieux
Vicaire épiscopal

Quelques événements dans l'agenda du Vicaire épiscopal pour le mois de février

- Chaque mardi à 8h : **messe à la chapelle du Vicariat**, ouverte à tous
- Samedi 2 : **fête de la Chandeleur et de la Vie consacrée**, messe avec les religieuses et religieux du canton à 11h30 à l'église Sainte-Croix (Carouge)
- « **24h pour Dieu** », sur le thème « Le sacrement de réconciliation : un sacrement de guérison ! » du samedi 16 (15h) au dimanche 17 février (15h) au Verbe de Vie (Pensier).

AGENDA

2 février

QUOI : Fête de la Chandeleur et de la Vie consacrée

QUAND : samedi 2 février à 11h30

LIEU : Eglise Sainte-Croix (Carouge) (cf. p. 19)

QUOI : Messe avec les chants de Taizé

QUAND : samedi 2 février à 18h00

LIEU : Eglise d'Hermance

QUOI : Un auteur un livre

Luc Ruedin, « Georges Haldas - Etty Hillesum »

QUAND : samedi 2 février à 11h00

LIEU : Payot Rive Gauche (cf. p. 10)

3 février

QUOI : Messe « Energie de la foi » (messe des jeunes)

QUAND : chaque dimanche à 19h30

LIEU : Église Saint-Boniface (Plainpalais)

7 février

QUOI : semaine de Retraite dans la vie

QUAND : du 7 au 14 février

LIEU : Maison Bleu Ciel, Grand-Lancy (cf. p. 12)

QUOI : L'éthique...la morale ? Parcours avec

Fr. Michel Fontaine.

QUAND : jeudi 7 février de 20h à 21h30

LIEU : Salle paroissiale de l'église St-Paul (cf. p. 13)

QUOI : Conférence avec Cornelio Sommaruga « Un Suisse Sui generis, chrétien et Président du CICR, parle de son parcours »

QUAND : jeudi 7 février à 20h

LIEU : Temple de Commugny

8 février

QUOI : Messe contre la Traite des êtres humains

QUAND : vendredi 8 février à 19h

LIEU : Eglise de Ste-Claire (Carouge) (cf. p. 10)

9 février

QUOI : Cercle de Silence

QUAND : samedi 9 février entre 12 et 13h

LIEU : Plainpalais - place du Cirque (cf. p. 17)

9 février

QUOI : Ciné-club à Meyrin - film « La Prière »

QUAND : Samedi 9 février à 15h00

LIEU : Centre paroissial St-Julien, Meyrin-Village (cf. p. 10)

11 février

QUOI : Formations: Eucharistie: tradition et actualité
Avec Fr. Guy Musy

QUAND : lundi 11 février de 20h à 21h30

LIEU : Salle paroissiale de St-Paul (cf. p. 16)

14 février

QUOI : Couple et Famille /concert Nicolas Fraissinet

QUAND : 14 février à 20h00

LIEU : Salle Point Favre (Chêne-Bourg) (cf. p. 11)

15 février

QUOI : Parcours - Echanger sur l'évangile avec les clés de la « Bible hébraïque » avec l'abbé Alain René Arbez

QUAND : vendredi 15 février à 18h30

LIEU : Cure de St-Jean-XXIII (derrière l'église)

22 février

QUOI : Célébration du Vendredi

« Une célébration qui prend son temps »

QUAND : vendredi 22 février

LIEU : Paroisse de la Ste-Trinité (cf. p. 11)

26 février

QUOI : Conférence « Tonalités de beauté » avec Anne-Hélène Skoulikas et Sylviane Petitpierre

QUAND : 26 février de 14h30 à 16h00

LIEU : Auditoire Julliard (HUG) (cf. p. 10)

QUOI : Réinventer la Bible ? Une manière inédite de relire la Bible, avec Serge Bloch et Frédéric Boyer

QUAND : mardi 26 février à 18h30

LIEU : Musée international de la Réforme (4 Rue du Cloître)

Consultez l'agenda sur le site eglisecatholique-ge.ch

LE COURRIER PASTORAL...

Une publication de l'ECR

Vicariat Épiscopal, rue des Granges 13, 1204 Genève

silvana.bassetti@ecr-ge.ch

Le Courier pastoral est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel. Une erreur? Signalez-la-nous, pour que nous puissions la rectifier. Une réaction ? Ecrivez-nous !